

bill. Il s'agit des biens de la *Canadian Marconi* et de la *Cable and Wireless*. Je n'ai pas besoin de les décrire ici, mais un relevé en a tout de même été versé, d'une manière générale, au compte rendu des débats de la Chambre. Le coût de ces transferts de propriétés est naturellement difficile à prévoir avec certitude. On ne peut que conjecturer en ces matières, mais les fonctionnaires du ministère, de concert avec d'autres, ont dû tenter une estimation des valeurs en cause. La somme de \$4,000,000 est mentionnée dans le bill, parce qu'on ne présume pas devoir dépenser au delà de \$4,000,000; en outre, il fallait bien mettre un chiffre dans les résolutions sollicitant l'affectation de deniers publics. Nos fonctionnaires ont donc mis de l'avant ce montant, parce qu'ils jugeaient que le prix d'achat ne dépasserait certainement pas la somme en question. Ils vous diront comment ils ont procédé pour arriver à cette évaluation. Ils vous diront aussi à quelle estimation ils se sont arrêtés. Je ne veux en rien mettre de bâtons dans les roues pendant que je suis ici, mais j'espère que le Comité se souviendra de ceci: les biens de la *Canadian Marconi* et de la *Cable and Wireless* n'ont pas encore été acquis, et des délibérations prolongées pourraient rendre plus difficile et plus coûteux, pour le gouvernement, l'achat des biens en cause à un prix qui nous paraît juste. Or, les éléments d'actif que nous sommes sur le point d'acquérir de la *Canadian Marconi* et de la *Cable and Wireless* comprennent les biens et l'outillage affectés aux services de télécommunications extérieures; ils n'embrassent rien de tel que les stations de radiodiffusion.

La compagnie de la Couronne dont il est question ne prendra à son compte aucun de ces derniers éléments d'actif. Et je vous renvoie de nouveau aux renseignements que j'ai donnés en Chambre au cours de nos débats sur le sujet. Nous n'assumons d'ailleurs aucune exigibilité. Les chiffres indiquent que, sous le rapport des télécommunications, la compagnie Marconi a réalisé d'appréciables bénéfices en 1948.

Il reste évidemment à savoir pourquoi nous prenons tout cela à notre compte? Je l'ai dit tantôt, c'est parce que nous y sommes tenus; nous avons, de plus, des motifs d'ordre stratégique. On reconnaît en général qu'en temps de crise notre pays doit commander l'ensemble de ses services de télécommunications. Depuis plusieurs années, ces services étaient assujéties à la *Cable and Wireless*, et les principes de la compagnie en question étaient en conflit avec ceux de divers pays du Commonwealth. Les représentants des pays intéressés tinrent donc une série de conférences, dont la dernière eut lieu en Angleterre, et furent enfin convenus de suivre cette manière d'agir.

Durant le débat; on a parlé de monopole. Je ne m'attarderai pas sur ce point, parce que nous avons parmi nous des techniciens qui le feront à votre satisfaction. Selon moi, la nationalisation ne créera pas l'ombre d'un monopole, parce qu'il existe déjà un fort élément de concurrence dans l'état actuel des choses.

M. McLURE: Puis-je poser une question à M. le ministre?

L'hon. M. CHEVRIER: Oui.

M. McLURE: Cela créerait-il un monopole?

L'hon. M. CHEVRIER: Non, pas pour ce qui a trait au Canada; le gouvernement du Royaume-Uni est en voie d'adopter une ligne de conduite semblable. On est convenu là-bas de conclure le même genre d'accord que nous, et la nationalisation des services de télécommunications est déjà faite.